

ZOOM

DISPARITION DU COMPLEMENT DE RESSOURCES : ENJEUX ET CONSEQUENCES

A compter du 1^{er} novembre 2019, le complément de ressources (CR) de l'AAH a disparu mais va perdurer encore pour 10 ans pour les bénéficiaires actuels. Il convient alors de distinguer les suites de cette nouveauté entre les bénéficiaires du complément du CR antérieurement à cette date et ceux qui n'en ont jamais bénéficié.

Il conviendra également d'aborder la question du renouvellement de cette prestation qui serait postérieur au 1^{er} novembre 2019.

